

La proportion des recrues de langue française par rapport aux recrues de langues anglaise a augmenté régulièrement. En janvier elle était d'environ 6 à 5, en février d'environ 5 à 3, et en mars d'à peu près 5 à 2.

Il y a une chose que je regrette vivement: c'est que dans aucun des endroits où les jeunes gens vont s'enrôler on ne voit la photographie du commandant en chef de l'armée canadienne, Sa Majesté le Roi. J'ai écrit au ministère de la Défense nationale lui demandant s'il plaçait dans ces bureaux de recrutement des photographies de Leurs Majestés, et principalement du commandant en chef de notre armée, Sa Majesté le Roi. On m'a répondu: "Non, ceux qui veulent des photographies du Roi doivent en payer le coût." Il serait bien plus utile, à mon avis, de placer des photographies de Leurs Majestés dans les bureaux de recrutement que d'envoyer des copies de discours concernant le plébiscite, ce qui était un gaspillage de papier. Il eut été préférable de faire servir ce papier à l'impression de photographies du commandant en chef de notre armée et de leur donner une place d'honneur dans nos bureaux de recrutement.

Le 1er janvier, le *New York Times* disait que l'armée américaine avait promu 575 officiers au grade de colonel. Il s'agissait de nombreuses promotions accordées à l'occasion du jour de l'An. Mais le tableau n'est pas aussi satisfaisant du point de vue du nombre d'officiers de langue française dans l'armée. Voyons un peu, par exemple, combien il y avait de Canadiens français à Hong-Kong. Il y en avait un nombre considérable. Nous n'en avons aucune nouvelle, pas plus de nouvelles de ceux qui sont prisonniers à Hong-Kong que de l'enquête tenue il n'y a pas longtemps. Le nombre des officiers de langue française était si faible qu'on a inscrit comme officiers des hommes qui n'avaient pas une goutte de sang français dans les veines, dans l'unique but d'en augmenter le nombre d'un ou deux.

M. DUPUIS: Deux officiers de ma circonscription étaient des Canadiens français.

M. POULIOT: L'honorable député en compte peut-être de sa circonscription, mais il n'y en avait qu'un là-bas.

M. DUPUIS: Il y en avait peut-être un de Témiscouata.

M. POULIOT: Oh, oui, et il se nommait Lapointe, mais c'était un soldat, pas un officier. Il n'y avait là aucun officier de notre région.

Je regrette que le chef de l'opposition se soit enfui, comme le prophète sur son char de feu. Chaque fois que je vais dire quelque chose dont il pourrait faire son profit, il disparaît.

M. ROSS (St-Paul's): Si l'honorable député avait quelque chose à dire, peut-être mon chef resterait-il.

M. POULIOT: Mon honorable ami devrait se tenir coi et préparer ses chefs-d'œuvre oratoires, lui qui compare son compagnon de banquette à Cicéron, à Démosthène et à d'autres orateurs célèbres...

M. ROSS (St. Paul's): Je ne possède pas le don d'éloquence de mon honorable ami, mais quand je m'adresse à la Chambre, j'ai quelque chose à dire.

M. le PRÉSIDENT: Revenons à la question en délibération.

M. POULIOT: Afin de faire plaisir à mon honorable ami de St. Paul's, j'ai ici un article de rédaction publié par un bon journal, bon bien que tory, le *Telegram*, de Toronto, dans son numéro du 25 mars 1942, sous le titre: "Il importe de révéler entièrement à la nation les délibérations à huis clos de la commission d'enquête." Il s'agit de l'enquête sur Hong-Kong. Nous exigeons des renseignements. Nous avons droit à être éclairés sur cela et sur autre chose, mais on nous cache tout. Nous avons droit à des renseignements complets sur l'utilité de chaque division du ministère de la Défense nationale, tout comme nous avons le droit de savoir qui est coupable de l'expédition de Hong-Kong. Mais nous ne le saurons jamais.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. Je ferai observer que l'affaire n'est pas encore jugée et qu'il n'est pas régulier de débattre les questions soumises à la commission royale. On accorde sans doute une grande latitude à ce comité, et on a déjà formulé certaines remarques à ce sujet, mais pour la conduite subséquente du débat, il ne devrait être fait aucune autre allusion à la commission royale ou à l'objet de son enquête.

M. POULIOT: Revenons au 12 novembre, alors qu'en l'absence du ministre, les crédits du ministère étaient entre les mains de son collègue le ministre de la Défense nationale pour l'air, à qui je posai une question directe:

Puis, j'ai lu une autre nouvelle, non pas dans le *Toronto Telegram* cette fois, mais dans l'*Ottawa Journal* du 24 septembre, à l'effet que l'on était à établir le recensement de nos troupes suivant leurs croyances religieuses. Je ne vois pas comment il serait possible d'y arriver, quand il n'y a même pas moyen de savoir combien de Canadiens français se sont enrôlés dans un certain régiment. Tous ces renseignements devraient être disponibles.

L'hon. M. Power: Ce renseignement apparaît sur la feuille d'attestation. Le soldat y indique sa religion, et le fait est ordinairement noté aussi sur son disque d'identité.

M. Pouliot: C'est très bien, mais j'aimerais quand même savoir le nombre de Canadiens